

Le rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public

Document déposé à la
Commission permanente du conseil sur les arts, la culture et le patrimoine

Ville de Montréal
Service du développement culturel

9 avril 2003

Introduction

Le présent document vise à faire le point sur le rôle de la Ville en matière d'art public, dans le contexte du suivi du Sommet de Montréal de 2002. Il s'inscrit en complémentarité avec la nouvelle politique culturelle que la Ville veut adopter dès la fin de 2003 et la mise en œuvre du Contrat de Ville entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

À partir des années soixante-dix, plusieurs grandes villes nord-américaines se sont engagées dans des programmes d'art public dont au Canada, les villes de Toronto, Vancouver et Ottawa. Au Québec, c'est d'abord le gouvernement du Québec qui a donné le ton, en adoptant en 1981 une Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec. Par la suite, quelques villes dont Québec, Lachine, LaSalle, Hull et Montréal, ont emboîté le pas en procédant à l'acquisition de nouvelles œuvres d'art.

En 1989, Montréal adopte un Plan d'action en art public. Tant au plan canadien que québécois, elle se distingue en étant la première ville à se doter d'un cadre de gestion réunissant toutes les activités reliées à l'art public, soit : acquérir, conserver et promouvoir. La particularité de Montréal réside dans l'intégration de ces trois activités fondamentales de l'art public dans une même entité administrative : le Bureau d'art public. L'Administration municipale reconnaît ainsi la valeur unique de ces créations d'intérêt artistique, historique et social mais aussi l'importance de les considérer comme les éléments d'un corpus constituant une véritable collection d'œuvres d'art.

Le mandat du Service du développement culturel en matière d'art public

La structure organisationnelle du Service du développement culturel, adoptée en 2002, confirme l'existence du Bureau d'art public et sa mission dans la nouvelle Ville. Plus spécifiquement, dans sa forme actuelle, cette mission consiste d'une part, à gérer l'acquisition, l'implantation, la conservation et la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal et, d'autre part, à planifier et coordonner, en collaboration avec les partenaires culturels et les intervenants gouvernementaux et municipaux, l'installation temporaire de productions artistiques sur le territoire montréalais. Que ce soit en matière d'acquisition de nouvelles œuvres, de conservation des œuvres de la collection ou d'installation temporaire d'œuvres d'art, toute intervention réussie en art public signifie nécessairement la collaboration étroite d'une partie importante de l'appareil administratif sur tout le territoire : Directions des arrondissements, Service des parcs, des loisirs et des sports, Service des ressources matérielles et informatiques, Service de l'environnement, de la voirie et des réseaux, Service du développement économique et du développement urbain, Service de la sécurité publique, Service des finances, Secrétariat général, Société de développement de Montréal, Société du parc Jean-Drapeau et la Société Marie-Victorin.

La collection municipale d'art public

Le patrimoine artistique de la Ville de Montréal se répartit en plusieurs collections qui ont été, à partir de 1989, sous la juridiction d'abord de la Commission d'initiative et de développement culturel (CIDEC) et, depuis le début des années '90, sous celle du Service de la culture, devenu en 2002 le Service du développement culturel. Ces collections regroupent l'art public, les œuvres d'art mobilières et les plaques et objets commémoratifs.

Le rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public

La collection d'art public comprend toutes les œuvres intégrées à l'environnement, aux édifices ou aux sites extérieurs, créées le plus souvent pour un lieu donné et mises en valeur de façon à établir une relation formelle ou symbolique avec le lieu.

Bien que l'inventaire de la collection d'art public de la Ville de Montréal ne soit pas complété, on estime de façon préliminaire qu'elle compte environ 225 œuvres intégrées à des sites extérieurs et 75 œuvres intégrées à l'architecture. À cet égard, quelques arrondissements se sont dotés d'un patrimoine artistique significatif qui trouve sa source dans un passé riche en histoire, ou dans la volonté politique éclairée de certains décideurs. Parmi les arrondissements les mieux nantis au plan de l'art public, on retrouve Ville-Marie, Lachine, Plateau Mont-Royal, LaSalle et Saint-Laurent. Plusieurs arrondissements sont moins bien pourvus et ne comptent que peu ou aucune œuvre d'art public sur leur territoire. Par ailleurs, ce n'est pas toujours le nombre d'œuvres d'art public qui motive l'intérêt d'un arrondissement pour ce patrimoine. Certains arrondissements qui ne possèdent que quelques œuvres leur ont ménagé une place importante dans leur promotion culturelle tels Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est, Sud-Ouest et Mercier / Hochelaga-Maisonneuve.

Si les dernières décennies ont été marquées par une recrudescence de l'intérêt pour l'art public, cette expression artistique trouve sa source dans l'histoire. La plus ancienne œuvre de la collection montréalaise est la *Colonne Nelson*, conçue en 1809, par l'architecte Robert Mitchel, située sur la place Jacques-Cartier, financée à la suite d'une souscription publique réunissant 150 donateurs majoritairement anglophones. La plus récente œuvre d'art public est la *Table des matières de supports du savoir*, de l'artiste Lisette Lemieux, intégrée à la Bibliothèque Parc-Extension et inaugurée en février dernier. La collection d'art public ne s'est pas constituée de façon continue, ce qui explique son corpus riche pour certaines périodes et marqué de lacunes importantes à d'autres moments.

La période de 1890 à 1930 a laissé une vingtaine d'œuvres, commandées aux meilleurs sculpteurs de l'époque, financées par des mécènes et des souscriptions publiques. Il s'agit de grandes compositions allégoriques et commémoratives qui occupent une place de choix sur plusieurs places publiques. Les plus remarquables sont la *fontaine Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve* sur la place d'Armes, réalisée par Louis-Philippe Hébert en 1895, le *monument à Dollard-des-Ormeaux* au parc La Fontaine, d'Alfred Laliberté, conçu en 1920 et l'imposant *monument à Sir George-Étienne Cartier* élevé en 1919 au parc du Mont-Royal et qu'on doit à George William Hill. Ces œuvres illustrent de façon éloquente une volonté de célébrer les grands personnages, mais également d'inscrire dans l'histoire le souvenir d'un événement. Elles sont parmi les œuvres historiques les plus connues au Québec.

Il faut attendre plusieurs décennies et deux grands événements dans les années soixante pour voir la collection montréalaise d'art public s'ouvrir sur l'international. En 1964, la présentation du premier symposium international de sculpture a permis à Montréal d'acquérir un ensemble de 11 œuvres dont 10 ont été réalisées par des artistes étrangers dont le *Carousel* de l'artiste français Louis Chavignier et l'œuvre du sculpteur cubain Augustin Cardénas. La tenue de l'Exposition universelle, en 1967, a fait une place importante à l'art public. Pas moins d'une trentaine d'œuvres d'art d'artistes québécois et étrangers y ont été présentées. Si on déplore que faute de structure d'accueil, plusieurs œuvres importantes ne sont pas restées à Montréal ou n'ont pas été conservées, il faut se réjouir du fait que cet événement ait laissé l'œuvre la plus importante de la collection, *l'Homme* d'Alexandre Calder, figure emblématique de ce grand moment de notre histoire dont la valeur est aujourd'hui estimée à plusieurs dizaines de millions de dollars.

Le troisième moment fort d'acquisition de nouvelles œuvres, de 1980 à 1989, ne trouve pas son origine dans des actions municipales mais il est le résultat d'initiatives extérieures. En 1981, l'adoption par le gouvernement du Québec de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec a laissé à Montréal une quinzaine d'œuvres d'artistes québécois intégrées pour la plupart à des maisons de la culture et à des bibliothèques. Ces dotations reliées à ce qu'on appelle familièrement au Québec le 1% ont permis à la Ville d'acquérir des œuvres dans les médiums les plus divers, entre autres une sculpture signalétique de Claude Lamarche à l'extérieur de la

Le rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public

Bibliothèque l'Octogone de LaSalle, une verrière de Michèle Lapointe à la Bibliothèque de la Petite-Patrie, une sculpture cinétique de Joelle Morosoli à la Bibliothèque de Pierrefonds, des bannières de Trixi Rittenhouse à la Bibliothèque de Saint-Raphael de l'île Bizard, une murale photo de Denis Farley, à la Bibliothèque Saint-Pierre de Lachine.

L'autre événement significatif de cette période est la tenue en 1985, 1986 et 1988, du symposium de sculpture « *Carrefour de l'art et de l'industrie* », à Lachine qui a jeté les bases de ce qui est aujourd'hui le plus grand parc de sculptures en plein air au Canada. Cinquante sculptures sont ainsi regroupées sur les rives du canal Lachine et du lac Saint-Louis. L'ensemble constitue un véritable répertoire de sculpture des années '80 avec des œuvres de Linda Covit, Jean-Marie Delavalle, André Fournelle, Michel Goulet, Rose-Marie Goulet, Pierre Leblanc, Lisette Lemieux, Jean-Pierre Morin, Octavian Olariu, Dominique Rolland, Henri Saxe, Yves Trudeau, Bill Vazan, Catherine Widgery et de plusieurs autres.

Depuis 1989, le Plan d'action en art public a relancé les acquisitions de nouvelles œuvres d'art dans l'espace public. Près d'une trentaine d'œuvres majeures d'artistes québécois et étrangers sont venues s'ajouter au paysage montréalais parmi lesquelles : *Les Leçons singulières* de Michel Goulet (1990), sur la place Roy; *Gratte-ciel, cascades d'eau, rues, ruisseaux... une construction*, de Melvin Charney (1992), sur la place Émilie- Gamelin; *La Réparation* de Francine Larivée (1998), au Parc Marcelin-Wilson; *Nef pour quatorze reines* de Rose-Marie Goulet (1999), sur la place du 6 décembre 1989; *Monument à la Pointe* de Gilles Mihalcean (2001), au rond-point Centre-Atwater; *After Babel a Civic Square* des artistes torontois John McEwen et Marlene Hilton-Moore (1993), sur la place Albert-Duquesne; *La Puerta del Amistad* de l'artiste mexicain Sebastian (1993), et *La Ville imaginaire* de l'artiste portugais Charters de Almeida (1997), toutes deux au parc Jean-Drapeau et, enfin, *Neuf couleurs au vent* de l'artiste français Daniel Buren (2001), sur la place Urbain-Baudreau-Graveline.

La réussite de ces projets n'est pas redevable qu'au Service du développement culturel. Elle repose essentiellement sur une collaboration étroite avec plusieurs services municipaux. Si certaines œuvres ont suscité beaucoup de débats parmi les citoyens au moment de leur installation et n'ont parfois pas fait l'unanimité, il faut constater que ces mêmes citoyens y sont maintenant très attachés et en sont aujourd'hui les plus fidèles gardiens, s'empressant d'alerter la Ville au moindre bris ou besoin d'entretien.

En 1990, la Communauté urbaine de Montréal et le Conseil de la sculpture du Québec s'associaient pour réaliser l'événement *Sculpture Séduction* qui devait permettre d'enrichir les sept anciennes Villes de LaSalle, Montréal-Est, Saint-Laurent, Île-Bizard, Sainte-Anne-de-Bellevue, Verdun et Montréal-Nord d'autant de nouvelles œuvres.

Le processus d'acquisition d'œuvres d'art public

Le programme d'acquisition continue d'enrichir le patrimoine collectif par de nouvelles œuvres choisies par un jury à la suite de concours, dans une perspective de soutien au développement des pratiques actuelles en arts visuels. C'est en accord avec la demande formulée par les artistes professionnels et par souci d'équité que la Ville a choisi en 1989, sauf exception, de procéder par concours. Les œuvres acquises par la Ville sont généralement créées spécifiquement pour les lieux ou les édifices dans lesquels elles seront intégrées. Qu'ils soient réalisés par avis public ou sur invitation, les concours s'adressent toujours aux artistes professionnels. Les membres du jury, au nombre de 7, changent pour chaque nouveau projet. Les chantiers d'installation d'œuvres d'art public sont de véritables espaces de formation continue, marqués du sceau de l'entrepreneurship pour les artistes qui ont la responsabilité d'assurer une réalisation de qualité à toutes les étapes du projet d'œuvre d'art. Les exceptions aux concours concernent les acquisitions d'œuvres d'art d'artistes étrangers, en particulier les projets qui découlent des accords de coopération que Montréal entretient avec plusieurs villes étrangères. Les exceptions concernent également les donations par succession.

Le programme de conservation

Le programme de sauvegarde d'œuvres d'art assure la conservation et la mise en valeur de toutes les œuvres de la collection afin de les transmettre dans leur intégrité aux générations futures. Maintenir l'intégrité d'une œuvre signifie protéger sa matérialité, mais aussi son sens. Les œuvres situées en plein air sont confrontées aux rigueurs du climat, à la pollution, au vandalisme et au vol. L'environnement urbain, en constante transformation, peut aussi les priver d'une part importante de leur signification. La formulation d'une approche de conservation des œuvres a nécessité un travail de réflexion où l'expertise et le soutien d'organismes spécialisés et de professionnels de la conservation se sont avérés précieux. Le Centre de conservation du Québec fut un accompagnateur de la première heure. L'Institut canadien de conservation, des institutions muséales, des conservateurs en art ancien et contemporain, des historiens et des scientifiques ont ponctuellement mis leur expertise à contribution. Cette mise en commun d'expertises variées et complémentaires a permis de développer, pour l'ensemble de la collection, une philosophie d'intervention harmonisant les codes d'éthique applicables à la conservation d'œuvres d'art ainsi que les principes et les standards en matière de conservation du patrimoine culturel définis par les grandes chartes internationales.

Le Sommet de Montréal et le Contrat de Ville

Le Sommet de Montréal 2002 a mobilisé plusieurs participants en provenance de tous les secteurs économiques dans la détermination des grands axes de développement de la nouvelle Ville et l'élaboration d'une vision partagée de son avenir sur la scène locale, régionale et internationale. Cette vision propose la réalisation de nombreux projets qui contribueront à l'essor de la métropole et permettront ainsi de soutenir sa vitalité économique, sociale et culturelle.

C'est dans ce contexte que le Contrat de Ville 2003-2007, signé par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal en janvier 2003, précisait une démarche qui met en place les partenariats politiques, institutionnels et communautaires requis pour renforcer le rôle de la Ville de Montréal comme «métropole d'innovation, de création et de savoir, branchée sur le XXI^e siècle»¹. Cette stratégie, parce qu'il s'agit bien d'une stratégie de développement, traduit une reconnaissance de l'apport économique de la culture dans tous les secteurs d'activités.

Parmi les objectifs énoncés dans son chapitre traitant de la culture et du patrimoine, deux touchent plus particulièrement l'action municipale dans l'actualisation de son Plan d'action en art public :

- Soutenir des actions mobilisatrices et structurantes en faveur de la conservation et de l'interprétation du patrimoine, prioritairement celui protégé par la *loi sur les biens culturels*, et mettre en place les mécanismes les plus appropriés pour en assurer la protection et en encadrer les interventions;
- Instrumenter la Ville pour soutenir son positionnement comme métropole culturelle de calibre international.

En ce sens, la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal s'engagent, spécifiquement en matière de patrimoine, à «réaliser d'ici 2005 un diagnostic des besoins en patrimoine,

¹ Sommet de Montréal – Propositions finales (6 juin 2002). Atelier 1.2 Le renforcement du dynamisme culturel, des capacités d'innovation, de création et de savoir. Page 1.

incluant les œuvres d'art public, sur l'ensemble du territoire et statuer sur un cadre juridique d'intervention et sur un mode de gestion adapté»²

Les perspectives d'un nouveau Plan d'action en art public sur le territoire montréalais

Actualisation du Plan d'action en art public

Désireuse de voir se développer la culture sur son territoire et dans sa volonté d'améliorer le cadre de vie urbain montréalais, la Ville de Montréal énonçait, dans son plan d'action de 1989, les grands axes d'orientation qui devaient guider les activités en matière d'art public :

- conservation et mise en valeur des oeuvres de la collection;
- acquisition d'œuvres d'art d'artistes québécois et étrangers à des fins d'exposition permanente;
- accueil d'œuvres d'art exposées de façon temporaire sur le domaine public;
- promotion des œuvres.

Son Bureau d'art public réunissait au sein d'une même équipe des spécialistes reconnus dans les domaines de l'histoire de l'art, de la conservation et de la restauration.

Un bilan portant sur 13 ans d'activités démontre que plusieurs actions importantes ont été réalisées. Vingt-cinq nouvelles œuvres ont été acquises et trente ont fait l'objet de travaux de conservation. Toutefois, les objectifs énoncés n'ont été atteints qu'en partie, faute des ressources nécessaires. Le budget accordé à l'art public était en 1989 de un million de dollars pour une centaine d'œuvres dans l'ancienne Ville et il est en 2003 d'environ 1,5 million de dollars pour plus de 300 œuvres réparties sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

Plusieurs objectifs importants du plan d'action ont dû être mis en veilleuse ou réalisés que très partiellement, en particulier l'acquisition d'œuvres d'art importantes au plan international, la mise sur pied d'un programme d'entretien régulier et le soutien aux projets d'installation temporaire d'œuvres d'art. Montréal n'a effectué aucune commande à des artistes hors Québec, faute de crédits. Les quelques dons d'œuvres reçus de villes étrangères avec lesquelles Montréal a des accords de coopération ainsi que l'achat d'une œuvre majeure de l'artiste français Daniel Buren n'ont pas suffi à positionner Montréal à l'exemple de Toronto et Vancouver qui sont maintenant identifiées comme des acteurs majeurs en art public.

Si la conservation des œuvres s'est grandement améliorée depuis 13 ans, des lacunes importantes dans l'entretien courant des œuvres ont entraîné une augmentation des coûts liés à des interventions majeures de restauration, augmentation qui aurait pu être évitée par un suivi plus régulier sur place et la réalisation, au moment opportun, des travaux de réparation nécessaires à leur maintien en bon état. Cette situation n'est pas sans créer des tensions autant avec les citoyens qu'avec les artistes.

Depuis la fin des années quatre-vingt, les installations temporaires d'œuvres d'art sur le domaine public ont connu un développement sans précédent et ceci dans toutes les grandes villes du monde. Ces projets sont toujours largement médiatisés et connaissent un grand succès auprès du public. À

² Contrat de ville de Montréal 2003-2007 (30 janvier 2003). Chapitre 4.2 La culture et le patrimoine. Page 56.

Le rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public

l'exception du projet *D'un millénaire à l'autre*, financé grâce à une subvention du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme du millénaire, Montréal n'a pu participer à ce mouvement important, faute de crédits. L'action de la Ville en matière d'installations temporaires de productions artistiques dans des espaces publics se résume à la coordination des demandes d'autorisation reliées à la sécurité du public et à la conformité aux règlements municipaux touchant l'aménagement urbain, la construction, la voirie et la circulation.

Dans le contexte d'une redéfinition du rôle de la Ville de Montréal en matière culturelle et de l'adoption d'une politique culturelle, les trois axes d'orientation du Plan d'action en art public, (acquérir / conserver / promouvoir) doivent être maintenus et enrichis pour devenir un Programme en art public qui s'adresse à l'ensemble du territoire montréalais. Déjà des collaborations sont engagées en matière de conservation d'œuvres d'art avec les arrondissements de Lachine, Montréal-Nord, Saint-Léonard, Mercier/Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont -La Petite-Patrie et Ville-Marie.

Afin que Montréal puisse véritablement jouer son rôle en art public, la consolidation du Plan d'action devrait permettre d'enrichir la collection d'œuvres importantes produites sur la scène internationale. Il devrait inclure un programme d'entretien régulier des œuvres, ce qui permettrait des économies appréciables des coûts de restauration. Dans le contexte de la demande croissante des artistes, musées, centres d'artistes, promoteurs d'événements culturels, la mise sur pied d'un programme d'accueil d'interventions artistiques temporaires s'impose; il devrait comprendre un volet d'aide technique et de soutien financier. En plus de ces actions déjà inscrites au Plan d'action en art public, deux autres moyens apparaissent indispensables à l'atteinte des objectifs d'un Plan d'action complet. Il s'agit de la mise en place d'un programme d'intégration des arts à l'architecture et de mesures d'encadrement et de protection des œuvres d'art public situées sur le domaine privé de la Ville.

Mise en place d'un Programme d'intégration des arts à l'architecture

Depuis dix ans, le milieu culturel a souvent demandé à la Ville de Montréal de se doter d'un programme d'intégration des arts à l'architecture. Une première étape en ce sens a été franchie en 1990 avec la décision du comité exécutif de demander au Service des immeubles qu'un budget de 1,5 % du coût des projets de construction et de rénovation majeure soit consacré à l'intégration des arts à l'architecture. La mise en application du programme n'a cependant pas encore démarré.

Toutefois, depuis 1998, à la demande de l'Administration, le Service de la culture d'alors, en étroite collaboration avec le Service des immeubles, a réalisé avec succès quelques projets pilotes dans de nouveaux équipements culturels municipaux (les maisons de la culture de Ahuntsic et de Pointe-aux-Trembles et les bibliothèques de Rivière-des-Prairies et de Parc-Extension). Ces projets ont permis de mettre au point la procédure, les outils administratifs et les mécanismes de collaboration entre la Direction des immeubles et celle des activités culturelles du Service du développement culturel.

Ce programme devrait toucher l'ensemble des projets de nouvelles constructions municipales et de rénovations majeures de bâtiments existants. Il comporte des enjeux importants pour la culture sur le plan de l'image de la métropole, mais aussi sur le plan budgétaire. Il n'est pas possible pour l'instant d'estimer précisément les sommes qui seraient ainsi nécessaires pour réaliser ce programme parce que l'examen détaillé des activités budgétaires qui y seraient liées n'a pas encore été complété. Cependant, à titre indicatif, les évaluations préliminaires réalisées en 1999 pour la Ville de Montréal démontraient qu'approximativement 300,000 \$ seraient requis annuellement pour l'intégration de nouvelles œuvres à l'architecture. Ce montant permettrait ainsi de favoriser l'apport des artistes québécois et montréalais à l'enrichissement du domaine immobilier. L'adoption et la mise en application de ce programme sont des éléments actuellement à l'étude dans le cadre de la politique culturelle.

Mise en place de mesures d'encadrement et de protection des œuvres d'art public sur le domaine privé

Au cours de la dernière année, le projet de relocalisation de la fontaine *La Joute*, de Jean-Paul Riopelle du Complexe olympique au *Quartier international de Montréal*, a suscité un débat sans précédent au Québec. Quelques années auparavant, l'enlèvement non expliqué de la sculpture *Hommage à Alphonse Desjardins*, de Yves Trudeau, à l'entrée nord-est du Complexe Desjardins, avait également inquiété les organismes représentant les droits des artistes et ceux qui sont engagés dans la protection du patrimoine. Dans les deux cas, la Ville n'était pas propriétaire des œuvres. Ces deux cas d'œuvres d'art public, bien que très différents dans leur contexte et dans le sort qui leur a été réservé, illustrent l'absence pour la Ville de moyens de protection du patrimoine artistique privé. Pour pallier à cette lacune, le Service du développement culturel souhaite développer, en collaboration étroite avec les arrondissements, des outils réglementaires. Il apparaît nécessaire d'intégrer cette préoccupation à une approche plus ouverte à l'environnement urbain montréalais par l'inclusion de principes architecturaux urbains élargis dans le cadre d'un Plan d'urbanisme.

Vers une mise en œuvre concertée d'un nouveau Plan d'action en art public

Même si les ressources disponibles sont limitées actuellement pour mettre en place un nouveau Plan d'action en art public, les travaux du Sommet et les engagements du Contrat de Ville 2003-2007 ouvrent la voie à certaines actions qui permettront de consacrer, à court ou moyen termes, le rôle essentiel que jouera la Ville de Montréal en matière d'art public pour les prochaines années.

Tout en poursuivant notre action pour atteindre nos objectifs en 2003, le Service du développement culturel est confiant de maintenir un niveau de collaboration élevé auprès des arrondissements et des services municipaux qui seraient ouverts à confirmer leur participation à l'élaboration d'un nouveau Plan d'action en art public, lequel s'appuiera principalement sur les quatre axes d'intervention suivants :

- L'acquisition, la conservation et la promotion de la collection municipale d'œuvres d'art public;
- L'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'intégration des arts à l'architecture;
- L'accueil de productions artistiques installées temporairement sur le domaine public;
- L'adoption et la mise en place d'une réglementation municipale visant la protection des œuvres d'art public sur le territoire montréalais.

Montréal est une plaque tournante d'activités artistiques et culturelles d'envergure nationale et internationale. Ses artistes sont de plus en plus connus et respectés à travers le monde et la Ville doit pouvoir en témoigner publiquement. L'art public constitue un atout dans sa quête stratégique de rayonnement international et de ville réputée vivre à l'échelle humaine. La constitution d'une collection d'œuvres d'art public peut avoir un impact certain sur l'amélioration du cadre de vie environnemental et remplir une fonction éducative pour les citoyens de même qu'un rôle promotionnel auprès des visiteurs étrangers. Enfin, l'art public permet, lorsque bien planifié, de renforcer l'identité de Montréal et de créer des repères historiques.